



DOSSIER DE PRESSE

SENSIBILISATION

AIDES

INFORMATIONS



MARTINE VERNHES
PRÉSIDENTE

2022

VIVRESANSVOIR.FR
INFO@VIVRESANSVOIR.FR
0616404590





EDITO

Chaque geste à l'intérieur comme à l'extérieur est une prise de risque pour le non ou mal voyant.

Même avec son handicap, la personne est autonome grâce à différents outils d'aide technique.

Notre mission est essentielle pour tout déficiente visuelle : donner un coup de pouce dans l'acquisition du matériel nécessaire à son autonomie.

C'est pour cette raison que nous organisons

- ✓ *Des sensibilisations au handicap visuel (collèges, centre de formation, entreprises ...),*
- ✓ *Des stands dans les lieux publics (Foire Internationale de Marseille, centres commerciaux du département, magasins de proximité...).*

Toute cette information diffusée par vous, donateurs, bénévoles, adhérents sans oublier nos partenaires privilégiés, est primordiale pour notre association.

L'association VIVRE SANS VOIR est un maillon essentiel dans le réseau du handicap.

Nous vous en remercions et nous espérons poursuivre notre action ensemble.

La Présidente

Martine VERNHES

NOTRE MISSION

Une nouvelle association pour accompagner les déficients visuels vient de voir le jour « VIVRE SANS VOIR » suite au développement de l'association des chiens guides d'aveugles Bouches du Rhône-Gard-Vaucluse.

Elle propose des solutions d'aide matérielle de compensation du handicap pour leur vie quotidienne, sociale, scolaire, culturelle, sportive, suivant leur projet de vie.

✓ **INFORMER LE PUBLIC** (salons, Foires, marchés de Noël, magasins de proximités, centres commerciaux...).



✓ **SENSIBILISER** les jeunes des centres de loisirs, école primaires, collèges, lycées, centres de formations pour adultes, les entreprises dans le cadre de l'emploi des personnes handicapés, les agents d'accueil au handicap (ordonnance de septembre 2014 sur les ADAPT)



✓ **ORGANISER DES EVENEMENTS** permettant à un grand public de venir y participer comme la course – marche d'inclusion l'Effort à l'Unisson permettant à des valides d'accompagner des non valides dans une course en binôme, solo ou une marche en famille...le traditionnel loto familial ou un concert.



TOUS CES EVENEMENTS ORGANISES PAR NOS SOINS, permettent

✓ **DE PARTICIPER** au financement du matériel de compensation adapté pour les déficients visuels suivant leur projet de vie.

✓ **LIER DES LIENS** entre les personnes valides et en situation de handicap en étant pour elle un appui important.



LES MAILLONS ESSENTIELS

Un grand MERCI à ceux qui n'ont pas perdu de vue leur humanité !

Un grand MERCI à ceux qui nous permettent grâce à leur esprit de solidarité de poursuivre nos actions!

DONATEURS

Vous pouvez nous aider par vos Dons sous forme d'espèces, de chèques ou en ligne (www.vivresansvoir.fr).

Pour tout don, un reçu fiscal est adressé directement par notre association. Ceci vous permet de déduire de vos impôts 66 % de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable en tant particuliers et de 5% du chiffre d'affaires si vous exercez une activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole (articles 200 et 238 bis-1 du C.G.I.).

✓ DON PAR ACTE NOTARIE :

Cette forme d'aide n'est possible que si vous n'avez pas d'héritiers réservataires.

✓ AUTRES FORMES DE DON :

(Assurance vie, titres en bourse, objets divers...)

ET VOUS CITOYENS

Un déficient visuel doit être traité comme tel. S'il vous demande une aide : lire un document, l'accompagner dans la recherche d'un matériel, lui permettant de réaliser divers actes de la vie courante, sportive, culturelle, répondez à sa requête, cela lui permettra de mener à bien son activité

Vous, voyant, vous serez les bien venus dans **l'équipe des bénévoles** afin d'être « leurs yeux » lors des interventions en milieu scolaire, professionnel ou sur les stands d'information ou dans l'organisation d'événements. N'hésitez pas à nous

contacter, chaque personne trouvera sa place aussi bien dans la partie administrative, organisationnelle et communication....

AGENDA 2022

Tout au long de l'année les bénévoles valides et non valides, donnent de leur temps pour participer, organiser divers événements.

AIDER

Le déficient visuel dans son autonomie à la lecture de livres audio, en participant à l'acquisition de son outil de lecture

INFORMER

Le public lors des fêtes d'associations d'Aubagne, Peynier, à la foire de Marseille, sur les marchés d'été ou de Noël de certaines communes ou au forum santé, course d'inclusion de Miramas avec de nombreuses entreprises locales

SENSIBILISER

Dans les centres de loisirs et écoles primaires de Châteauneuf les Martigues, les collèges dans le cadre des actions éducatives du département, centres de formation pour IFSI et IFAP d'Aubagne

ORGANISER

La course-marche d'inclusion l'Effort à l'Unisson avec la participation des collégiens, lycéens, étudiants et personnes en situation de handicap, le loto familial à Aubagne en novembre et le concert des chorales à Martigues en décembre

ON PARLE DE NOUS

Sur le site web www.vivresansvoir.fr et notre site You tube <https://www.youtube.com/channel/UCdfxWprdaS6g2iAPOXNt5YA> vous retrouvez toute notre activité.



SON HISTOIRE

L'association des Chiens Guides d'Aveugles des Bouches du Rhône-Gard-Vaucluse, présente sur le département depuis 1990, participe à de nombreux événements, avec l'appui de bénévoles, impliqués dans la vie associative.

Les échanges entre ces valides et les déficients visuels ont permis de constater que d'autres aides à l'autonomie de la personne étaient à la portée de chacun. Suivant sa situation, le déficient ou non voyant a droit à une aide. .

Avant 2005, la personne percevait une Aide de Compensation Tierce Personne de la loi de 1975 (aide financière uniquement). A ce jour, depuis la loi pour l'égalité des chances du 11 février 2005, la personne peut recevoir une Prestation de Compensation du Handicap avec un volet financier, aide animalière, aide technique. Suivant la situation, ce n'est pas suffisant pour l'achat d'outils de compensation, de transcription en braille de documents....

D'autre part, un certain nombre de personnes perdent la vue tardivement n'ont droit à aucune aide car le constat de la maladie a lieu après l'âge de 60 ans.

Ces critères font qu'il a été décidé de créer, déposer en préfecture le 30 mai 2022 l'association

VIVRE SANS VOIR

dont le but est de ***permettre au personne déficiente visuelle d'obtenir une aide complémentaire l'obtention d'outils de compensation de son handicap suite à un projet de vie sociale,***

